

CLASSIFICATION DES DAMES EN 2012

Les dames sont réparties en catégories sportives sur la base du classement par points FFC 2011 (15 meilleurs résultats points) et de critères sportifs que les comités régionaux sont habilités à prendre pour les classifications des compétitrices en 2^{ème} et 3^{ème} catégories, «Pass'Cyclisme Open» et «Pass'Cyclisme» dont ils sont responsables.

- Compétitrices 1^{ère} catégorie : compétitrices classées dans les 25 premières du classement national par points FFC.
- Les compétitrices ayant accédé de par leurs résultats ou par supériorité manifeste à la 1^{ère} catégorie au cours de l'année 2011, sont classées en 1^{ère} catégorie pour l'année 2012 (sauf contre-indication médicale), même si à l'issue de la saison routière 2011 elles ne figurent pas dans les 25 premières du classement national FFC.

Les 2^{ème}, 3^{ème} catégories, Pass'Cyclisme Open et Pass'Cyclisme :

- Les compétitrices ne figurant pas dans les 25 premières du classement national par points FFC.

La classification des compétitrices en 2^{ème} et 3^{ème} catégories, Pass'Cyclisme Open et Pass'Cyclisme relève de la compétence et de la responsabilité des comités régionaux.

Nota général :

- Les compétitrices classées 1^{ère} catégorie ne pourront, quelle que soit leur place, rétrograder que d'une seule catégorie par rapport à 2011.
- Les compétitrices non classées se verront, quant à elles, proposer une licence de catégorie immédiatement inférieure à celle qui était la leur en 2011. Pour les compétitrices de 2^{ème} et 3^{ème} catégories, la décision relève de la compétence des comités régionaux.
- La compétitrice qui n'a pas sollicité de licence «Compétitrice 1^{ère} catégorie» pour 2011 est affectée en 2012 en 1^{ère} catégorie.
- Une compétitrice ne pourra pas solliciter une licence de niveau supérieur à celui de sa valeur sportive d'appartenance, définie par le classement national.